

POINT MÉTHODOLOGIQUE STATISTIQUES ANNUELLES D'ENTREPRISES

COMMENT L'INTÉGRATION DE LA DÉFINITION DE L'ENTREPRISE AU SENS ÉCONOMIQUE FAIT ÉVOLUER LA VISION DU TISSU PRODUCTIF FRANÇAIS ?

FICHE PRESSE - OCTOBRE 2019



Depuis 2013, l'Insee prend en compte dans l'élaboration de ses statistiques annuelles d'entreprises, la définition de **l'entreprise au sens économique**. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une part de la loi de modernisation de l'économie (LME), et d'autre part d'un règlement Européen. D'abord partielle, elle arrive maintenant à terme. Conformément aux engagements pris auprès d'Eurostat, **les données sur les caractéristiques comptables et financières des entreprises en 2017** seront **pour la première fois** entièrement diffusées selon cette approche. Le poids respectif des différents secteurs d'activité ou des tailles d'unités se trouve ainsi modifié. Pour ce faire, les instituts de statistiques européens ont mis en œuvre une nouvelle technique dite de **Profiling** ou **profilage**.

Qu'est-ce qu'une entreprise au sens économique selon la LME ?

La définition de l'entreprise au sens économique est précisée par le décret 2008-1354 pris en application de la loi de modernisation de l'économie (LME). Concrètement, une entreprise est :

- **SOIT** Une unité légale indépendante : entité juridique identifiée par son numéro Siren qui exerce une ou plusieurs activités, dans un ou plusieurs lieux, qui peut être un entrepreneur individuel ou une société exerçant une fonction de production.
- **SOIT** Un regroupement économiquement pertinent d'unités légales appartenant à un même groupe de sociétés, qui constitue une unité organisationnelle. Ce regroupement d'unités légales intervient sur le marché, regroupe l'ensemble des facteurs de production, et dispose d'une certaine autonomie de décision notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.

L'importance croissante des groupes de sociétés rend nécessaire l'évolution de la statistique

Dans la statistique publique, l'entreprise était souvent associée à sa **définition purement juridique**, l'« **unité légale** » (identifiée par son **numéro Siren**). Avec l'importance croissante des **groupes de sociétés**, cette vision purement juridique se révélait de moins en moins pertinente pour produire des statistiques structurelles d'entreprises. En effet, des unités légales détenues par d'autres peuvent perdre tout ou partie de leur autonomie de décision et donc de leur statut d'entreprise. Ainsi, la plupart des noms de sociétés du CAC 40, et plus généralement des entreprises connues, sont en réalité des noms de « groupes ». Des sociétés, filiales de groupes, sont ainsi à tort qualifiées d'entreprises alors que leur constitution répond à une logique intra-groupe, avec des transactions internes au groupe qui la plupart du temps ne respectent pas les règles du marché. Elles n'ont pas de réelle consistance économique. Les statistiques devenaient alors sensibles aux stratégies de filialisation et de restructuration des groupes.

À savoir

La nécessité de « profiler » certains groupes est apparue dès la fin des années quatre-vingt-dix, à l'occasion d'une restructuration juridique des deux grands constructeurs automobiles français. Ces derniers avaient décidé de donner une personnalité morale à chacun de leurs établissements de production. Cette restructuration conduisait notamment à multiplier « fictivement » par trois le chiffre d'affaires de la filière automobile française alors qu'en réalité rien n'avait changé dans les capacités de production.

Une technique pour constituer les entreprises et établir leurs caractéristiques : le profilage

La méthode utilisée s'appelle le **profilage**. Il s'agit d'établir la liste des unités légales appartenant à un groupe qui composent une entreprise, **pour délimiter le contour de l'entreprise au sens économique**, puis de définir ses caractéristiques (chiffre d'affaires, valeur ajoutée, effectifs employés, activité principale exercée etc.).

L'Insee **retient uniquement** les unités légales **situées en France** et appartenant au champ **Ésane** pour constituer le périmètre de l'entreprise au sens économique. Dès lors, dans le cas d'une entreprise au sens économique qui dépasse les frontières nationales, **l'Insee se limite à la trace française** de cette dernière. On entend par « trace française » la simple restriction de l'activité au sol national, indépendamment de la nationalité du ou des propriétaires (actionnaires par exemple).

Ésane - Élaboration des statistiques annuelles d'entreprise

Ésane (Élaboration des statistiques annuelles d'entreprise) est le **système d'information** qui permet d'élaborer les statistiques structurelles (c'est-à-dire annuelles) sur les entreprises en France, à destination à la fois des acteurs économiques, politiques et administratifs en France, de la Commission européenne (Eurostat), des statisticiens français et en particulier des comptables nationaux, des medias ou enfin du grand public. Il permet de décrire chaque année le système productif : ses caractéristiques (nombre d'entreprises, effectifs salariés...) et ses résultats économiques (chiffre d'affaires, investissement, exportations, variables de bilan, etc.), par secteur d'activité et taille. Il s'agit d'un système d'information complexe, composé de milliards de données sur les entreprises en France, provenant de sources différentes. Le champ **Ésane** comprend les sociétés et entreprises individuelles, marchandes et productives ou participant au système productif, non agricoles et non financières (les holdings sont toutefois incluses).

Un traitement différencié selon la taille et la complexité des groupes

Un traitement manuel sur-mesure

Les grands groupes les plus complexes (de par leur grand nombre d'unités légales) font l'objet d'un **examen manuel** « sur-mesure ». À l'occasion de rencontres annuelles bilatérales, des experts de l'Insee identifient, au sein des groupes, les sous-groupes qui respectent la définition de l'entreprise au sens de la LME. Ils collecteront ensuite les informations nécessaires pour constituer une liasse fiscale consolidée et une réponse à l'enquête sectorielle annuelle.

La notion la plus difficile à appréhender, et que seul le groupe peut nous fournir de façon sûre, est **celle d'autonomie**. Il s'agit là de la possibilité de prendre toutes les décisions, relevant pour la

plupart de la gestion quotidienne ou à plus ou moins court terme. Un sous-groupe de sociétés ne constituera une entreprise au sens économique que s'il jouit d'une « certaine » autonomie.

À ce jour, les résultats d'une cinquantaine des plus grands groupes présents sur le sol français (en termes de valeur ajoutée ou d'emploi) ont été intégrés. L'objectif est d'atteindre 70 groupes traités manuellement d'ici 2022 dans le contexte des ressources disponibles pour ce travail à l'Insee. Réalisé au sein d'une unité dédiée de l'Insee, le profilage a fait émerger de nouvelles façons de travailler et même un nouveau métier : profileur.

Un traitement automatique

Tous les autres groupes présents sur le sol français sont traités de façon automatique. Par convention, l'Insee considère que l'ensemble des unités légales du groupe appartenant au champ **Ésane** forme une entreprise et une seule. Il n'est en effet pas possible d'appréhender la notion d'autonomie par algorithme, c'est pourquoi le groupe est considéré comme un tout. Un algorithme de consolidation automatique est ensuite appliqué pour calculer les données consolidées de ces entreprises.

Les principaux impacts du passage en entreprise au sens économique sur les statistiques

Des effets de réallocations

Dans la **vision en entreprise au sens économique**, les résultats de **l'ensemble des unités légales** qui composent l'entreprise contribuent aux statistiques liées aux caractéristiques de l'entreprise. Dans une approche en unité légale, chaque unité contribue aux statistiques selon ses caractéristiques propres – secteur d'activité, tranche d'effectif, etc.

 **Voir pages 6 et 7**

Exemple

Considérons 3 unités légales (une dans le commerce, une dans l'industrie, une dans les services) de moins de 250 salariés. Supposons de plus qu'elles forment un groupe de sociétés de plus de 250 salariés dont le cœur de métier est industriel. Précédemment, dans la vision en unités légales, nous avions 3 PME dans 3 secteurs différents. Dans la vision en entreprises au sens économique, après analyse, nous avons maintenant une ETI dans l'industrie.

Un effet de consolidation

Le total des variables dont une partie provient de relations intra-groupes (chiffre d'affaires, achats, créances, dettes, dividendes, titres de participation) est **réduit** dans les données consolidées des entreprises, car les **flux intra-entreprise** sont **éliminés**. En effet, ces échanges intra-entreprise n'ont dans certains cas pas de réelle signification économique.

 **Voir page 5**



L'aboutissement d'un travail : une prise en compte progressive des groupes de sociétés

Jusqu'à l'année de référence 2013, les statistiques étaient publiées en unités légales, à l'exception de certains groupes faisant l'objet d'un traitement manuel dit « historique ». Pour ces derniers, les données étaient collectées directement au niveau d'entreprises définies au sein de ces groupes, qui servaient ensuite également d'unité statistique pour l'élaboration des résultats.

De l'année de référence 2013 jusqu'à l'année de référence 2016

En sus des groupes déjà traités, les entreprises au sens économique qui correspondaient au traitement manuel d'une cinquantaine de grands groupes, ont été intégrées au sein du dispositif **Ésane** en lieu et place des unités légales les composant. Il s'agissait de prendre en compte les résultats des traitements sur-mesure déjà réalisés.

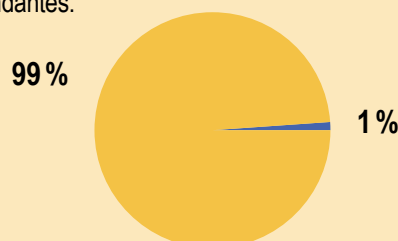
L'année de référence 2017 marque un changement de paradigme

À partir de ce millésime, les résultats sur *insee.fr* sont diffusés en entreprises au sens économique pour l'ensemble des unités. Pour la première fois, les résultats des traitements automatiques sont donc pris en compte.

Ainsi, un peu plus de 100 000 groupes sur le champ **Ésane** en 2017 **font désormais l'objet du traitement automatique**. Les données consolidées obtenues pour les entreprises résultant de ce processus sont désormais prises en compte pour élaborer les statistiques structurelles d'entreprises, en lieu et place des unités légales composant ces entreprises. Cela n'a pas d'impact pour les unités légales indépendantes qui sont par définition des entreprises.

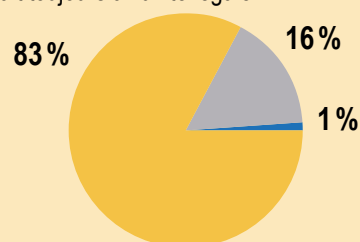
Poids au sein du tissu productif français de la prise en compte progressive des groupes (en valeur ajoutée)

Avant l'exercice 2013, seules les unités légales de 5 groupes étaient prises en compte par un traitement manuel. Ces groupes représentaient 1 % de la valeur ajoutée française des secteurs marchands non agricoles et non financiers. Toutes les autres unités légales étaient considérées comme des entreprises indépendantes.



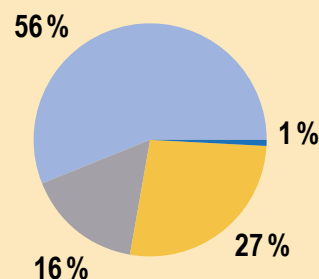
■ Groupes historiques
■ Unités légales = entreprises

De l'exercice 2013 à 2016, en plus des 5 groupes « historiques », une cinquantaine de groupes ont été traités manuellement et des entreprises économiques ont été créées en leur sein. Pour les autres groupes et les unités légales indépendantes, l'entreprise correspondait toujours à l'unité légale.



■ Groupes historiques
■ Unités légales = entreprises
■ Groupes traités manuellement

À partir de l'exercice 2017, tous les groupes sont traités soit en face à face, soit automatiquement, et seules les unités légales indépendantes conservent le statut d'« entreprise » (à juste titre).



■ Groupes historiques
■ Unités légales = entreprises
■ Groupes traités manuellement
■ Groupes traités en automatique



Pour mémoire

Consolidation

La consolidation des résultats est une opération comptable permettant d'élaborer des données au niveau des entreprises à partir des données des unités légales qui la composent. Pour les variables dites « **non-additives** » (chiffre d'affaires, achats, créances, dettes...), il est nécessaire de retirer du cumul des données des unités légales les flux internes à l'entreprise, qui n'ont pas de réelle signification économique mais reflètent seulement l'organisation juridique de l'entreprise. Par exemple, le chiffre d'affaires consolidé est la somme des chiffres d'affaires des unités légales d'un groupe, à laquelle on ôte le chiffre d'affaires intra-groupe, c'est-à-dire réalisé entre les filiales du groupe. Pour les variables dites « **additives** » (effectif, valeur ajoutée...), la consolidation n'a pas lieu d'être, car la valeur de la variable au niveau de l'entreprise est égale à la somme des valeurs de cette variable pour toutes les unités légales qui composent l'entreprise.

Entreprise

Dans le décret n°2008-1354 du 18 décembre 2008, l'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales constituant une unité organisationnelle de production et jouissant d'une certaine autonomie de décision. Quatre **catégories d'entreprises** y sont définies :

- La catégorie des **microentreprises** est constituée des entreprises qui :
 - d'une part occupent moins de 10 personnes ;
 - d'autre part ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros.
- La catégorie des **petites et moyennes entreprises** (PME) est constituée des entreprises qui :
 - d'une part occupent moins de 250 personnes ;
 - d'autre part ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

- La catégorie des **entreprises de taille intermédiaire** (ETI) est constituée des entreprises qui n'appartiennent pas à la catégorie des petites et moyennes entreprises, et qui :
 - d'une part occupent moins de 5 000 personnes ;
 - d'autre part ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros.
- La catégorie des **grandes entreprises** (GE) est constituée des entreprises qui ne sont pas classées dans les catégories précédentes.

Filiale

Une filiale est une unité légale détenue à plus de 50 % par une autre unité légale.

Groupe

Ensemble de sociétés liées entre elles par des participations au capital et parmi lesquelles l'une exerce sur les autres un pouvoir de décision.

Unité légale

L'unité légale est une entité juridique de droit public ou privé. Cette entité juridique peut être :

- une personne morale, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres ;
- une personne physique, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique.

Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (greffes des tribunaux, sécurité sociale, DGFIP, etc.) pour exister. L'existence d'une telle unité dépend du choix des propriétaires ou de ses créateurs (pour des raisons organisationnelles, juridiques ou fiscales). L'unité légale est l'unité principale enregistrée dans Sirene par un numéro Siren.



POINT MÉTHODOLOGIQUE

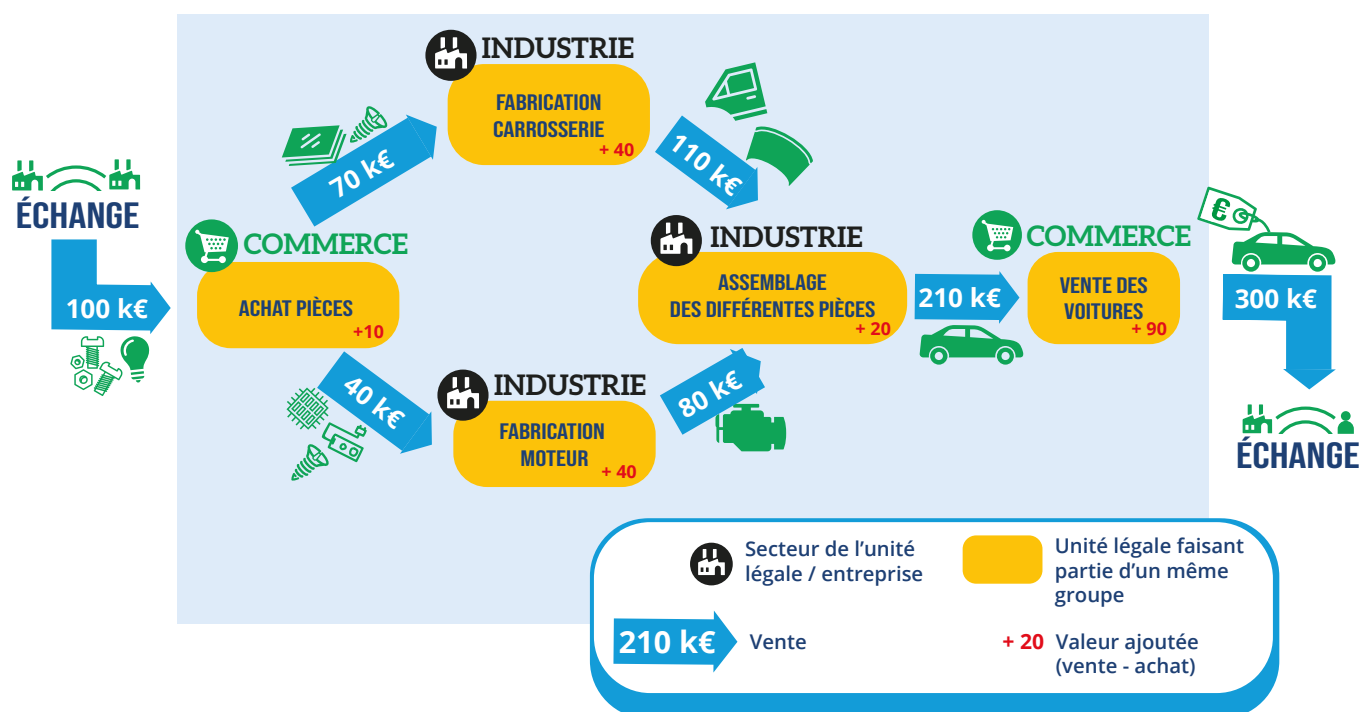
STATISTIQUES ANNUELLES D'ENTREPRISES

MIEUX COMPRENDRE LES EFFETS DE LA CONSOLIDATION

FICHE PRESSE - OCTOBRE 2019

Chiffre d'affaires total 810 k€ (70 + 40 + 110 + 80 + 210 + 300)

Valeur ajoutée 200 k€ (10 + 40 + 40 + 20 + 90)



Chiffre d'affaires total 300 k€ (effet de consolidation : les flux intra - groupe sont éliminés)

Valeur ajoutée 200 k€ (elle ne change pas)



POINT MÉTHODOLOGIQUE STATISTIQUES ANNUELLES D'ENTREPRISES

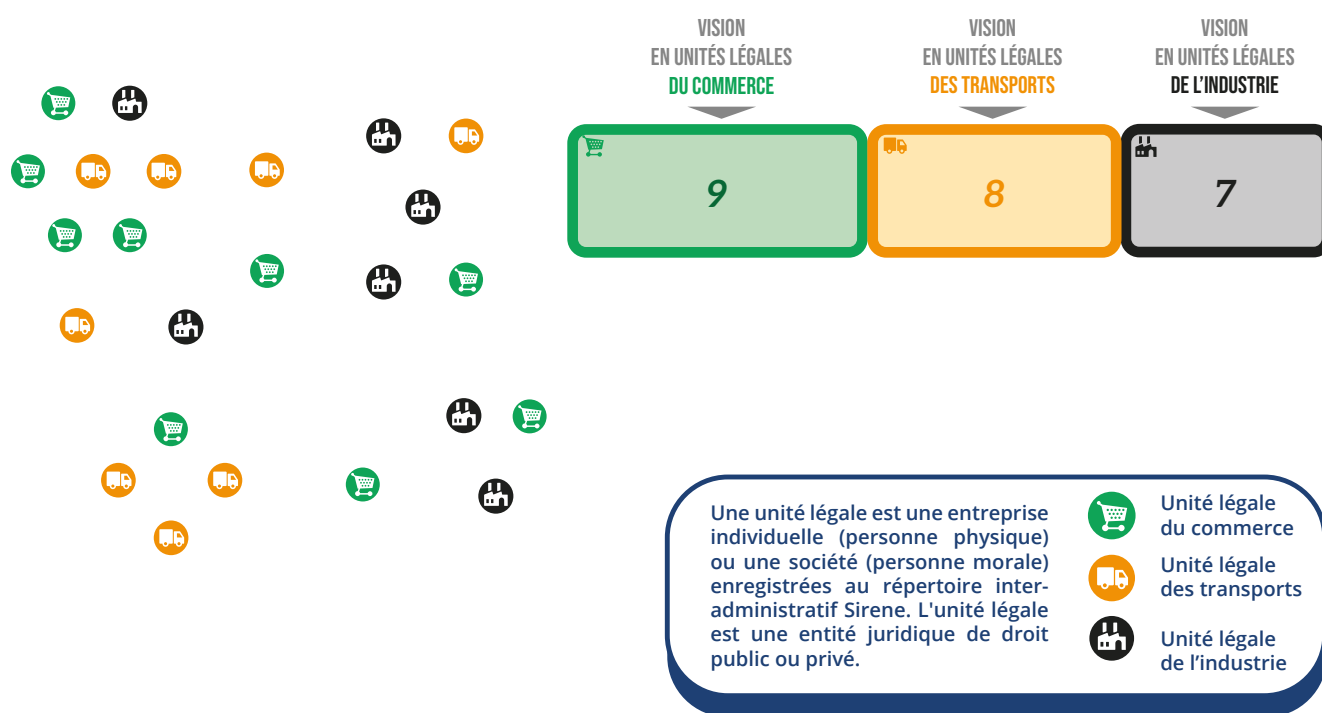
MIEUX COMPRENDRE LES EFFETS DE LA RÉALLOCATION SECTORIELLE

FICHE PRESSE - OCTOBRE 2019

Dans cet exemple, nous sommes dans une économie avec 24 unités légales.

Une analyse en unités légales

Schéma 1



POINT MÉTHODOLOGIQUE STATISTIQUES ANNUELLES D'ENTREPRISES

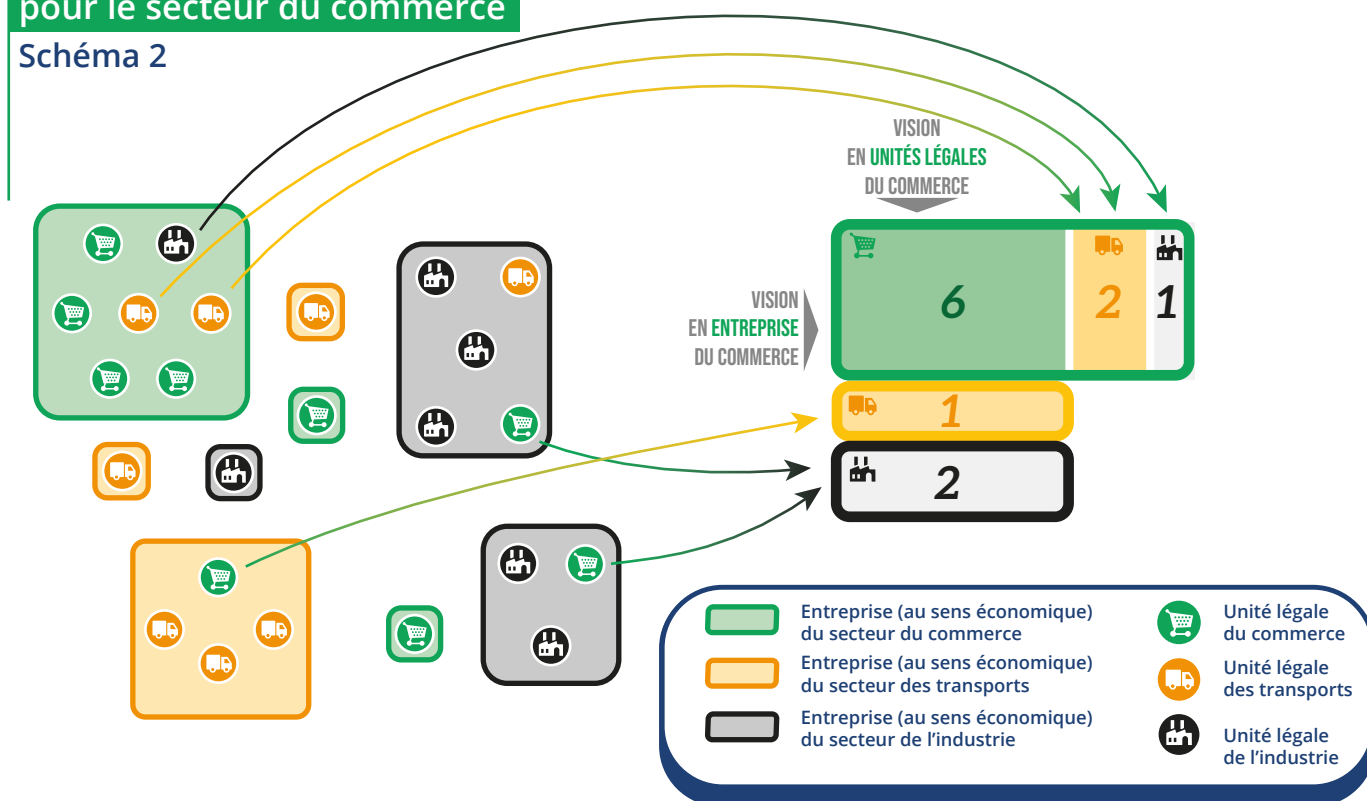
MIEUX COMPRENDRE LES EFFETS DE LA RÉALLOCATION SECTORIELLE

FICHE PRESSE - OCTOBRE 2019

Dans cet exemple, les 24 unités légales sont regroupées en 9 entreprises au sens économique (3 entreprises du commerce, 3 des transports et 3 de l'industrie). Une unité légale est désormais comptabilisée dans le secteur de l'entreprise au sens économique à laquelle elle appartient. Celui-ci peut être différent du secteur d'origine de l'unité légale.

Une analyse en entreprise pour le secteur du commerce

Schéma 2



Une analyse en entreprise pour le secteur des transports

Schéma 3



Une analyse en entreprise pour le secteur de l'industrie

Schéma 4



POINT MÉTHODOLOGIQUE STATISTIQUES ANNUELLES D'ENTREPRISES

COMMENT L'INTÉGRATION DE LA DÉFINITION DE L'ENTREPRISE AU SENS ÉCONOMIQUE FAIT ÉVOLUER LA VISION DU TISSU PRODUCTIF FRANÇAIS ?

FICHE PRESSE - OCTOBRE 2019

Pourquoi évoluer aujourd'hui et pas avant ?

Cette réflexion ne date pas d'hier puisque les premières entreprises au sens économique ont été créées à la fin des années 90 à la suite de fortes restructurations dans l'industrie automobile.

Ce processus de traitement sur mesure des grands groupes s'est ensuite étendu, mais il est au long cours, car il est coûteux en temps pour les groupes et ne peut s'établir que par le biais d'un *gentleman agreement* avec eux. Par ailleurs, l'automatisation du processus pour les plus petits groupes a nécessité plus de temps, car il affectait en profondeur notre système informatique de production des statistiques.

Eurostat a demandé à tous les pays européens de faire de même. La France fait partie des pionniers.

D'autres pays sont-ils engagés dans la même évolution ?

OUI. L'ensemble des pays européens sont engagés dans cette évolution, sous l'impulsion d'Eurostat.

Quelques rares pays, principalement les Pays-Bas, l'ont déjà mise en œuvre. La France, comme l'Italie, se sont engagés à diffuser les données 2017 (publiées en 2019) entièrement en entreprises. D'autres pays, comme l'Allemagne et l'Autriche, ont prévu de la mettre en œuvre sur les données 2018.

Les statistiques publiées jusqu'à présent étaient-elles éloignées de la réalité ?

NON. Au niveau du poids des grands secteurs de l'économie (industrie, commerce, services), les résultats sont modifiés mais pas complètement bouleversés (par exemple, une augmentation du poids de l'industrie de 2 points au détriment du secteur des services). À des niveaux plus fins, les impacts peuvent être plus forts.

Quels sont les impacts sur la vision du tissu productif ?

Nous observons une économie plus concentrée avec un poids beaucoup plus fort aux grandes entreprises (GE) et aux ETI, des données en catégorie d'entreprises sont déjà diffusées par l'Insee depuis quelques années et elles allaient dans ce sens.

Le poids des différents secteurs est modifié. Par exemple, la part de l'industrie dans la valeur ajoutée des entreprises marchandes augmente

de 2 points (28 % contre 26 %) au détriment des services (35 % versus 37 %). Ceci s'explique notamment parce que les résultats de certaines unités des services (holdings, sièges sociaux, R&D, etc.) de groupes industriels sont maintenant comptabilisés dans le cœur de métier du groupe. Au niveau micro-économique, le fait de réunir l'ensemble des facteurs de production au sein d'une seule et même structure permet d'avoir des ratios économiques (chiffre d'affaires rapporté aux effectifs par exemple) plus cohérents.

Ainsi, si la prise en compte de l'entreprise ne change pas le total de la valeur ajoutée ou des effectifs de l'ensemble des secteurs marchands, elle modifie en revanche le chiffre d'affaires total, car les échanges intra-groupe sont supprimés.

Observe-t-on une rupture de séries ?

OUI. Il y a une rupture dans les séries diffusées, liée notamment aux effets de consolidation et de réallocations.

Toutefois, afin de mesurer l'impact de cette rupture de série, les données 2016 ont été calculées avec la même méthodologie que les données 2017, ce qui permet de rendre compte de l'évolution entre 2016 et 2017 à méthodologie constante.

Cette évolution modifie-t-elle le calcul du PIB ? Le partage de la valeur ajoutée ? La répartition de l'emploi entre secteurs ? Les indices conjoncturels ?

NON. Le calcul du PIB n'est pas modifié, ni le partage de la valeur ajoutée au niveau macro-économique. En effet, la comptabilité nationale raisonne en « branches d'activité », repérées à partir des données sur les unités légales. De plus, le PIB est la somme des valeurs ajoutées, or la valeur ajoutée est une grandeur additive, non affectée par la consolidation (la valeur ajoutée d'une entreprise est égale à la somme des valeurs ajoutées des unités légales qui la composent).

La prise en compte de l'entreprise au sens économique n'a pas non plus d'impact sur les indices conjoncturels, pour lesquels l'unité statistique reste l'unité d'activité économique, le plus souvent égale à l'unité légale.

En savoir plus

« Une branche (ou branche d'activité) regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits (ou produisent des services) qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée. Au contraire, un secteur regroupe des entreprises classées selon leur activité principale. » (Insee.fr)

L'entreprise au sens économique est utilisée pour les statistiques structurelles, celles qui donnent chaque année une vision économique des secteurs d'activité sur différentes thématiques (emploi, valeur ajoutée, investissement, chiffre d'affaires, éléments du bilan, exportations, etc.). Sa prise en compte conduit à des réallocations entre secteurs et, dans certains cas, à de la consolidation. Ainsi, si la prise en compte de l'entreprise ne change pas le total de la valeur ajoutée ou des effectifs de l'ensemble des secteurs marchands, elle modifie en revanche le chiffre d'affaires total, car les échanges intra-groupe sont supprimés, ainsi que la répartition des variables (y compris les effectifs) par secteur.

Comment est déterminé le périmètre des entreprises au sens économique ?

Les groupes sont définis à partir des liens de détention entre unités légales : l'Insee a mis en place un répertoire statistique qui définit les structures de groupes à partir de ces liaisons entre sociétés. C'est le répertoire Lifi. Il contient les informations sur les liens de détentions capitalistiques entre sociétés (actionnaire et filiale) et sur ces sociétés. À partir de ces informations, un algorithme construit les groupes en déterminant leur tête et leur contour. Le noyau dur du groupe contient les unités légales directement ou indirectement contrôlées ou détenues à plus de 50 % par la tête de groupe.

Pourquoi supprimez-vous les échanges intra-groupes alors qu'il s'agit de transactions réelles ?

À partir du moment où l'entreprise forme un tout, les activités en son sein qui n'ont pas vocation à être mises à disposition à l'extérieur du groupe sont considérées comme intégrées et n'ont pas à être comptabilisées. C'est ce qui se passe déjà à l'heure actuelle au sein d'une unité légale. La seule différence avec les entreprises vient du fait que ces activités peuvent générer un chiffre d'affaires entre deux sociétés du groupe qu'il faut donc supprimer pour être comparable. Ce chiffre d'affaires n'a dans certains cas aucune réalité économique, car le prix de ces échanges peut être fixé par le groupe (prix de transfert) et peut être très différent du prix du marché.

Ainsi, si un groupe détient une société commerciale qui revend exclusivement la production réalisée dans d'autres sociétés du groupe, cette activité commerciale ne sera pas comptabilisée.

À l'inverse, si un groupe détient une société de comptabilité qui réalise la comptabilité des sociétés du groupe mais aussi celle de sociétés hors groupe, seule l'activité intra-groupe sera supprimée.

Comment déterminez-vous le code APE d'une entreprise au sens économique ?

Par définition, l'activité principale exercée est celle qui génère le plus de valeur ajoutée pour l'entreprise. La valeur ajoutée étant difficile à obtenir au niveau des activités élémentaires de l'entreprise, il y a deux façons de calculer l'APE des entreprises, comme c'est aussi le cas pour les unités légales pour la majorité desquelles l'APE est déclarative.

- Pour les entreprises interrogées dans l'enquête sectorielle annuelle, à l'instar des unités légales, l'APE est calculée à partir de la ventilation en branches d'activité du chiffre d'affaires consolidé. Un algorithme permet de définir l'APE à partir de cette ventilation.
- Pour les autres, on utilise le même algorithme, mais ne disposant pas de la ventilation du chiffre d'affaires consolidé en branches, on se base sur l'APE et le chiffre d'affaires des unités légales qui composent l'entreprise. Ainsi, par convention, on suppose que les unités légales de l'entreprise n'ont qu'une seule branche d'activité qui correspond à

leur APE et la totalité du chiffre d'affaires de l'unité légale est affectée à cette activité. Avec ce « proxy » de la ventilation du chiffre d'affaires de l'entreprise, on applique l'algorithme de détermination de l'APE mentionné au point précédent.

D'autres administrations utilisent-elles la notion d'entreprise au sens économique et leur composition en termes d'unité légale ?

NON. Cette notion d'entreprise est une notion statistique, utilisée par l'Insee et le système statistique public. Les autres administrations n'ont pas connaissance de la liste des entreprises au sens économique ni de leur composition. Elles se réfèrent le plus souvent à la notion juridique de l'entreprise, l'unité légale. Toutefois, certaines politiques publiques, notamment à destination des PME, se réfèrent aux catégories d'entreprises (PME, ETI, grandes entreprises) au sens économique. La liste des entreprises et leur composition en unités légales sont des données statistiques soumises au secret statistique. Elles sont uniquement disponibles pour des études et recherches à condition d'avoir obtenu un avis positif du comité du secret statistique.

Pouvons-nous connaître le nom des groupes profilés manuellement ?

NON. Ce sont des données soumises au secret statistique. Toutefois une démarche est menée à l'heure actuelle auprès de ces groupes pour savoir s'ils seraient disposés à rendre publique leur participation à cette opération. En cas de réponse positive des groupes, l'Insee pourra diffuser leur nom.

Comment faites-vous pour profiler les grands groupes internationaux ?

La définition de l'entreprise se limite à la trace française des groupes multinationaux. Les groupes multinationaux ne sont donc pas vus dans leur ensemble. Un grand groupe multinational peut, dans certains cas, peut se limiter à une PME sur le sol français et dans ce cas être traité automatiquement.

L'Insee participe activement au « profilage européen » dont l'objectif est de définir des entreprises « mondiales ». Ce travail réalisé en partenariat avec les autres instituts de statistique européens sous l'égide d'Eurostat, permet d'avoir une approche du groupe dans son ensemble et ainsi de mieux mesurer les sous-groupes autonomes qui peuvent avoir le statut d'entreprise. Cette démarche est encore expérimentale et permet, pour les cas français traités, de conforter le profilage manuel fait sur le périmètre français.